



MOUSSAR

בס"ד

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
www.hessedvedavid.com

La Tsédaka sauve de la mort

Dans la Paracha Vayetsé, nous voyons comment Yaacov Avinou s'engage à donner à Hachem une partie de ses biens, ce qui nous donne l'occasion de parler de la Mitsva de la Tsédaka.

La Guémara Chabbat 156b rapporte deux histoires. La première : Chemouel était assis et conversait avec un non juif qui était astrologue. Ils virent deux personnes qui allaient avec leurs faux, couper des joncs au bord de la rivière. Le non juif montra l'un des deux hommes à Chemouel et lui dit que cet homme ne reviendrait pas, car il sera mordu par un serpent. Chemouel lui répondit que si c'est un juif, il reviendra.

La Guémara raconte qu'ils virent les deux hommes revenir. Le non juif s'est approché de celui qui était censé mourir, et il a vu au milieu du fagot, un serpent coupé en deux. L'homme ne s'était pas rendu compte qu'en coupant le jonc, il avait coupé le serpent. Chemouel lui a alors demandé : « As-tu fait une action méritoire aujourd'hui ? » L'homme répondit que selon lui, la seule action que l'on pouvait considérer comme méritante est que dans son travail, chacun mettait sa nourriture dans un grand panier et ensuite, on partageait entre tous. Or, ce matin, il vit qu'il y avait un homme qui n'avait rien amené à manger. Il prit alors sur lui de collecter les pains de chacun et en passant devant l'homme en question, il mit son pain dans le panier et personne ne remarqua rien, tout cela pour ne pas lui faire honte. Chemouel dit : « Je comprends le verset de Michlé qui dit « Tsédaka tatsil mimavet », éne mazal léisrael, il n'y pas de déterminisme pour Israël. »

La deuxième histoire : Un astrologue non juif dit à Rabbi Akiva de ne pas marier sa fille, car le jour de son mariage, elle devait mourir. Rabbi Akiva eut peur mais malgré tout, il maria sa fille. Le lendemain matin du mariage, Rabbi Akiva vit la broche que sa fille avait mise le jour du mariage. Dans cette broche, un serpent était transpercé. Il demanda à sa fille si elle avait fait une action méritoire. Elle répondit que la veille, lorsqu'on servit le repas aux invités, un pauvre vint et demanda à manger. Or, tout le monde était occupé par la sim'ha du mariage, mais elle, lui donna à manger. Rabbi Akiva dit « Tsédaka tatsil mimavet » et « éne mazal léisrael. »

De ces deux textes, nous apprenons trois choses : il existe un destin qui détermine la nature sauf pour Israël, la Tsédaka sauve de la mort et enfin de l'histoire de Chemouel, nous apprenons que la Tsédaka ne consiste pas seulement à donner à un pauvre, mais même aider quelqu'un qui ponctuellement n'a pas et qui est dans une situation délicate. Faire que quelqu'un n'ait pas honte, s'appelle aussi la Tsédaka.



MOUSSAR

בס"ד

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

www.hessedvedavid.com

La Tsédaka ne consiste pas seulement à donner à quelqu'un qui n'a pas, mais c'est aussi rendre une situation anormale, acceptable par tous. Expliquons ce troisième point.

Le mot Tsédaka vient de Tsédek, justice. La Tsédaka consiste en fait à rétablir une situation anormale, à rétablir une personne dans son droit. Le fait de combler le manque de tout celui qui est dans une situation défavorable, à qui il manque quelque chose, est de la Tsédaka : c'est une forme de justice.

Comment comprendre ce qu'ont dit Chemouel et Rabbi Akiva : « Tsédaka tatsil mimavet » ? Pourquoi la Tsédaka les a-t-elle sauvés ? Peut-être avaient-ils fait une autre mitsva le matin qui les a sauvés ?

Pour répondre à cette question, il faut expliquer ce qu'on appelle le « mazal ». La Torah pose que le monde a été créé par Hachem. Or, qui dit Création, dit volonté de créer. Il est de la volonté d'Hachem que l'homme naisse, qu'une néchama soit mise dans un corps et qu'elle agisse.

Qui dit volonté, dit obéissance et soumission à cette volonté. Enfin qui dit obéissance à une volonté dit règles. La vie de l'homme doit donc être régie par des règles. Ainsi, nous voyons dans la nature qu'il en est ainsi. Toute la Création obéit à des règles définies, et cela, jusque dans les plus petits détails de la nature.

Ceci est une preuve qu'il existe une volonté derrière la Création, car si on dit qu'il n'y a pas de volonté mais le hasard, il n'y a aucune raison que cela obéisse à une règle, et donc même s'il existe une règle, elle est le fruit du hasard et donc ce n'est pas une règle car elle peut changer. Or, les lois de la nature sont immuables. Il n'y a donc pas de hasard dans la Création. Ceci est valable aussi bien pour le minéral, le végétal et l'animal.

Ce principe s'applique t-il aussi pour l'homme ?

Puisque la volonté d'Hachem est que la néchama vienne sur la terre pour produire, pour qu'elle puisse exister, il faut donc lui fixer des règles. La première règle est celle de la vie et de la mort. C'est la seule chose dont nous sommes surs, qu'il y a un déterminisme absolu dans ces deux sujets.

Il existe une autre donnée, c'est ce que les Hahamim appellent le « mazal ». Puisque la vie de l'homme obéit à une volonté et qu'elle n'est pas le fruit du hasard, on va la cantonner dans des règles, ce qu'on appelle le déterminisme.

Au niveau collectif, on a constaté que toute société passe par quatre phases : tout d'abord, la phase de la préhistoire, de la construction de la société. Cela mène à ce que l'un soit plus fort que l'autre, ce qu'on appelle l'esclavage qui constitue la deuxième phase. Cela amène à la libération de l'esclave car on ne peut pas maintenir une personne dans une position d'avalissement, ce que les sociologues appellent « l'homme bourgeois » : c'est la troisième phase. Puis la quatrième phase, c'est la révolution.



MOUSSAR

בס"ד

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

www.hessedvedavid.com

Ce sont des lois que l'on a constatées dans l'évolution de toutes les sociétés. Nous disons que cela s'appelle le « mazal », mais nous disons que pour Israël, « éne mazal léisrael » ! On peut aller plus loin.

Dans la Guémara Roch Hachana¹⁶, il est dit que trois choses déchirent le décret d'un homme, c'est-à-dire que ces trois choses cassent ce qui a été déterminé pour lui :

1) La Téchouva : Quand on a déterminé un ordre, on peut quand même revenir en arrière, rien n'est définitif. Pour chaque action, on peut revenir en arrière.

2) La Téfilah : Un homme n'est pas seul. En fait, qui dit détermination dit solitude. Cela nécessite une explication. Si l'homme avait été créé seul, véritablement tout seul, cette solitude serait synonyme de prison, de non-action, de détermination absolue. En effet, celui qui est seul, qui n'a même pas un objet avec lui, est enfermé, il n'a pas de moyen d'action. La solitude, c'est le contraire de la liberté, alors qu'on pourrait croire que la solitude, c'est la liberté absolue d'agir. En fait, c'est le contraire, c'est le déterminisme absolu. L'homme n'a pas été créé seul, quelqu'un l'a créé, c'est Hachem. Il n'est donc pas seul et pas entièrement déterminé. Quand je suis avec un objet, j'ai au moins le choix de le prendre ou de ne pas le prendre. Le contraire de la liberté, c'est la solitude. C'est pourquoi il y a la Téfilah, on n'est pas seul, on peut s'adresser à Lui et cela enlève le déterminisme.

3) La Tsédaka : Non seulement, on a Hachem, mais il y a d'autres hommes. L'homme n'a pas été créé seul, il a donc le contraire de la solitude, il a des moyens d'action qui dépendent de lui ou des autres.

Ces trois choses sont les preuves qu'il n'existe pas de mazal pour Israël car elles donnent des moyens à l'homme, elles lui enlèvent son déterminisme. Toutefois, il y a une différence entre ces trois moyens.

La Téchouva n'a aucun impact extérieur, ce n'est que par rapport à la personne elle-même. La Téchouva ne rend pas compte du fait que l'homme n'a pas été créé seul. En effet, un homme aurait pu être seul, sans d'autres personnes mais avec un objet. Il pourrait commettre une erreur avec cet objet et faire téchouva et revenir en arrière.

De même, la Téfilah prouve que l'homme est avec Hachem mais pas forcément avec d'autres hommes.

La seule chose qui donne la dimension au fait que l'homme n'ait pas été créé seul (mais avec d'autres hommes), c'est la Tsédaka. Il n'y a pas seulement une aventure individuelle mais collective. Cette dimension est donnée par la Tsédaka, le fait de donner à l'autre. Lorsque je donne, je brise la solitude, je ne suis plus dépendant : j'ai brisé le déterminisme.

On peut alors comprendre le principe « éne mazal léisrael ».



MOUSSAR

בס"ד

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

www.hessedvedavid.com

On nous a donné ces trois moyens. Il y a un moyen difficilement vérifiable, c'est la Téfilah. Selon ce qu'un homme estime vraiment que c'est Hachem qui gère sa vie, que ce n'est pas lui qui détermine les choses mais Hachem, alors selon cela, sa Téfilah aura une portée.

De même, combien un homme est capable de revenir sur ses actions, de devenir Tsadik ou Racha, selon ceci dépend sa téchouva.

En revanche, la Tsédaka ne dépend de rien, uniquement du fait de pouvoir agir. Si j'agis j'ai conquis cette liberté, c'est pourquoi « Tsédaka tatsil mimavet ».

Continuons et on va comprendre.

Mavet, la mort, c'est ce qui est absolument déterminé, qui dit début dit fin. Puisque j'agis, je suis moins déterminé, j'ai une raison d'être qui est autre que celle qu'on m'a déterminée. Si j'ai une raison d'être alors j'ai une raison de vivre autre que celle qu'on m'a donnée, qui a été prévue. J'ai une raison d'être que je me suis forgée moi-même. Cela veut dire que l'on peut disposer de son mazal, même dans les choses les plus inéluctables comme la mort.

La vie, à partir du moment où j'acquies une certaine liberté, cela n'est plus la vie que l'on m'a donnée mais c'est celle que j'ai conquise moi-même et cette vie, je ne connais pas sa limite. Elle n'a plus rien à voir avec le début, avec celle qu'on m'a donnée car c'est la mienne, c'est moi qui l'ai conquise. C'est ce qu'on appelle vivre, car cela apporte quelque chose à l'autre. Dans une certaine mesure, je dispose de moi-même, j'échappe au déterminisme, j'ai une raison de vivre par mes propres moyens.

Si on réfléchit, cela va très loin.

Cela veut dire que ce qui a été fixé pour chaque homme, selon les lois de la nature, selon les règles qu'Hachem a posées, doit être suffisamment élastique pour que je puisse conquérir quelque chose de personnel. J'ai créé quelque chose de nouveau qui a ses règles.

On peut alors comprendre le Midrash suivant. Au moment de la Création, Hachem a demandé aux midot si la création de l'homme était possible. Le émet a dit, il ne faut pas le créer car il est « coulo chékarim »; le chalom a dit non car il est belliqueux; la Tsédaka a dit, il faut le créer car il est « coulo ossé Tsédakot », il est centré vers quelque chose qui s'appelle le don.

Cela veut dire que le fait de pouvoir apporter quelque chose de nouveau est une nouvelle raison de vivre. Avec une Tsédaka, on fait vivre des générations, on crée la vie. Etre un maillon dans une chaîne, fait que cela ne s'arrêtera jamais.

La Guémara Kétouvot apporte le verset suivant des Téhilim : « Vétsidkato omédet laad », sa Tsédaka reste à tout jamais.



MOUSSAR

בס"ד

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

www.hessedvedavid.com

La Guémara demande quelle est la Tsédaka qui reste à jamais, et de répondre : « alomed ouméamed laa'hérim » celui qui étudie et qui enseigne aux autres.

Ce qu'il a enseigné, c'est quelque chose qui existe, car celui qui a appris est devenu autre, et cela on ne peut pas jamais l'enlever à celui qui a enseigné.

Ainsi, on a vu dans l'histoire de Chemouel et de Rabbi Akiva que la Tsédaka ne consiste pas seulement à donner de l'argent mais c'est aussi donner, combler un manque chez l'autre.

Celui qui donne la possibilité à l'autre de se construire, de devenir autre, alors sa construction ne peut jamais s'effacer, elle est « omédet laad ».

C'est pourquoi, le peuple juif a toujours échappé aux règles de l'histoire. Cette liberté de voyager à travers l'histoire, sans obéir aux règles, vient du fait que la Torah a demandé la Tsédaka volontaire (problème de l'impôt indirect dans les institutions juives -histoire du Midrash sur Kora'h). Cette société est viable alors que toutes les autres sociétés ont disparu. C'est la raison pour laquelle, il y a la tribu de Lévi à qui on n'a pas donné de part lors du partage d'Erets Israël, et ceci, pour qu'elle dépende des autres. D'un autre côté, la tribu de Lévi seule, pouvait entrer dans le Temple. C'est l'échange que la Torah demande. Que signifie sauve de la mort ?

Bien sur, cela ne signifie pas que grâce à la Tsédaka, on peut vivre éternellement. Quoiqu'il arrive, un homme doit mourir. En revanche, chacun a une vie qui dépend de ses actions et une vie qui dépend du mazal, de ce qui est déterminé.

La Tsédaka permet de conquérir la vie qui dépend de ses actions et de ne pas subir la vie qui est déterminée. C'est cela le choix de la mitsva. Personne ne peut vivre éternellement, la vie a un terme, mais elle peut avoir une valeur et une longévité qui est en référence aux actions. La possibilité donnée par la Tsédaka est de passer de l'une à l'autre, cela veut dire enlever le déterminisme !